

NOUVELLE PROCEDURE D'ÉVALUATION EX-ANTE DES DEMANDES DE BOURSES ET MANDATS (APPEL DU 22 JANVIER 2010)

Véronique Halloin, Secrétaire Général du F.R.S.-FNRS

24 novembre 2009

Le FNRS a entamé un processus d'évolution de ses structures internes et de développement de projets stratégiques au service des chercheurs et de la recherche en Communauté française de Belgique.

*Les réformes lancées dans ce contexte, dont la révision des procédures d'évaluation ex-ante des subventions de recherche, s'appuient sur ses valeurs de **Créativité, Excellence, et Transparence**.*

Ces réformes ont été approuvées par le Conseil d'Administration du FNRS en date du 19 novembre 2009.

Cette nouvelle procédure d'évaluation qui sera mise en œuvre dès janvier 2010 est en ligne avec les standards internationaux actuels de même qu'avec la Charte Européenne du Chercheur. Elle s'accompagne d'une informatisation de la gestion des appels, dans un souci d'efficacité administrative et de simplification pour les chercheurs, ainsi que d'une modification du calendrier annuel des appels à projets :

- **22 janvier** : date limite d'introduction des demandes de bourses et mandats par les candidats (aspirants, chargés de recherche, chercheurs qualifiés, MIS mobilité Ulysse, Clinicien-Chercheur Doctorant) et de promotion pour les chercheurs permanents ;
- **15 mars** : date limite d'introduction des demandes de mandats et projets Télévie ;
- **15 juin** : date limite d'introduction des demandes de projets de recherche (FRFC, FRSM, crédits aux chercheurs, Mandats d'Impulsion Scientifique, Clinicien-Chercheur Spécialiste, Chercheur Temporaire post-doctoral) ;
- **15 septembre** : date limite d'introduction des demandes de gros équipements et infrastructures.

Les détails (règlements, guide du proposant, manuel d'utilisateur) seront disponibles sur le nouveau site web du FNRS le 21 décembre 2009 (www1.frs-fnrs.be), date de mise en ligne de la nouvelle plateforme électronique d'introduction des candidatures.

La présente note vise à informer la Communauté Académique sur les principales caractéristiques des demandes relatives aux bourses et mandats, dont l'appel se clôture le 22 janvier 2010, permettant aux candidats de préparer leur dossier dès à présent.

TABLE DES MATIERES

1. Calendrier.....	3
2. Règlements.....	4
3. Dossier de candidature	5
4. Procédure de sélection (ex-ante)	7
5. Critères d'évaluation - rapports d'évaluation	9
6. Informatisation de la gestion d'appel à projets	11

I. Calendrier

Le formulaire électronique de candidature sera disponible à partir du 21 décembre 2009 sur le site web du FNRS.

Pour être éligible, le dossier du candidat devra être validé électroniquement pour le 22 janvier 2010 à 14h au plus tard. Aucune modification, ajout ou correction au dossier du candidat ne seront acceptés au-delà de cette échéance.

La validation du dossier de candidature par le promoteur et le recteur de l'institution d'accueil doit intervenir au plus tard le 31 janvier 2010 à 14h.

Les décisions d'attribution seront prises lors du Conseil d'Administration du FNRS de juin 2010, les mandats débiteront au 1^{er} octobre 2010.

II. Règlements

Les nouveaux règlements seront disponibles sur le site web du FNRS à partir du 21 décembre 2009. Les principales modifications concernant les conditions requises pour introduire la candidature sont:

Mandat	Ancienne condition	Nouvelle condition
Aspirant	<ul style="list-style-type: none">▪ Etre âgé de moins de 26 ans le premier jour de son mandat (29 ans pour médecins, vétérinaires et théologiens)▪ + 1 an par accouchement	<ul style="list-style-type: none">▪ Maximum 3 ans après le dernier diplôme de master ou master complémentaire (à la date d'introduction de la candidature)▪ + 1 an par accouchement ou par adoption
Chargé de recherche	<ul style="list-style-type: none">▪ Etre âgé de moins de 32 ans le premier jour de son mandat (35 ans pour médecins, vétérinaires et théologiens)▪ + 1 an par accouchement▪ Etre titulaire d'un diplôme de docteur au 31 janvier de l'année d'introduction de la demande	<ul style="list-style-type: none">▪ Maximum 5 ans après le diplôme de docteur à thèse (à la date d'introduction de la candidature)▪ + 1 an par accouchement ou par adoption▪ Etre titulaire d'un diplôme de docteur avec thèse au 1 mars de l'année d'introduction de la demande¹
Chercheur qualifié	<ul style="list-style-type: none">▪ Etre âgé de moins de 39 ans le premier jour de son mandat (42 ans pour médecins, vétérinaires et théologiens)▪ + 1 an par accouchement	<ul style="list-style-type: none">▪ Maximum 10 ans après le diplôme de docteur à thèse (à la date d'introduction de la candidature)▪ + 1 an par accouchement ou par adoption

Les demandes de renouvellement des mandats d'aspirants seront évaluées par les comités d'accompagnement en place dans les Académies. Le dossier de candidature devra toutefois être introduit auprès du FNRS pour le 22 janvier. La procédure habituelle est maintenue pour les demandes de promotion (maître de recherches et directeur de recherche), avec une date limite d'introduction portée au 22 janvier.

¹ En cette période de transition correspondant à l'appel 2010, les possibilités de dérogations telles qu'elles étaient pratiquées jusqu'à présent restent valables

III. Dossier de candidature

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur projet (le choix de l'anglais est toutefois conseillé de manière à élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations).

Le nouveau dossier de candidature comporte les principales sections suivantes :

Signalétique du chercheur	a. Données permettant de vérifier l'éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution, ...)
	b. Mentions et classements par cycle et par année d'études
	c. Prix et distinctions honorifiques (max 5)
	d. Liste des publications du candidat, attachée sous forme d'un fichier PDF structuré selon les catégories suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Livres publiés 2. Articles dans les journaux avec comités de lecture² 3. Actes de conférences/congrès 4. Présentations orales (posters admis pour les mandats d'aspirants et de chargés de recherche ainsi que de CCD) dans des conférences avec comité scientifique de sélection 5. Brevets <p>Pour chacune de ces catégories, on reprendra : le titre, les auteurs, la revue-ouvrage, l'éditeur, l'année-mois-n°, le nombre de pages, l'impact facteur (si disponible).</p>
	e. Expérience professionnelle : parcours professionnel, séjours de plus de 30 jours, postes d'enseignement, collaborations avec d'autres institutions (les 3 plus importantes), principaux financements obtenus
	f. Liste des mémoires et thèses dirigés
Description du projet scientifique	g. Titre (200 caractères ; anglais et français) ;
	h. Abstract (2000 caractères ; anglais et français) ;
	i. Choix de mots-clés (répartis par domaines selon la grille de l'ERC complétée) ;
	j. Description du projet (PDF de 4 pages maximum en arial 12 avec interligne simple, incluant la bibliographie de référence classée par ordre alphabétique; graphiques et tableaux autorisés en plus des 4 pages) :

² Ou catégorie jugée équivalente (le justifier) dans la discipline concernée

	<p>i. Objectifs</p> <p>ii. Etat de l'art</p> <p>iii. Projet de recherche</p> <p>iv. Plan de travail</p>
	k. Formulaire éthique si le sujet le nécessite ;
Environnement de travail (structure d'accueil)	l. Données sur le(s) promoteur(s)
	m. Données sur la (les) institution(s)
Referees	<p>n. Données nom, prénom, mail (2 à 4)</p> <p><i>Les candidats doivent introduire dans leur dossier de candidature les coordonnées de referees (nom, prénom, adresse(s) email) qui seront contactés par le FNRS (respectivement 2, 2 et 4 pour les aspirants, chargés de recherche et chercheurs qualifiés).</i></p>

IV. Procédure de sélection (évaluation ex-ante)

Le Conseil d'Administration du FNRS a décidé d'aligner les procédures d'évaluation ex-ante des mandats et projets sur les standards internationaux, en adoptant le principe d'une procédure en deux étapes :

1. Une première étape d'évaluations électroniques individuelles anonymes, qui se déroulera de mi-février à fin avril ; chaque projet sera évalué par 3 ou 4 experts, selon une grille d'évaluation connue des candidats ;
2. Une seconde étape de consolidation des évaluations individuelles par des panels d'experts; cette étape se déroulera au FNRS durant le mois de mai.

Les panels d'experts sont au nombre de 13 (9 experts par panel) :

- 4 Panels de sciences exactes :
 - PSE1 (chimie, matériaux, matière condensée, ...)
 - PSE2 (physique, sciences de l'univers, mathématiques, ...)
 - PSE3 (ingénierie , ...)
 - PSE4 (sciences de la terre et sciences naturelles, ...)
- 3 Panels de sciences de la vie :
 - LS1 (sciences biologiques, ...)
 - LS2 (sciences biomédicales, ...)
 - LS3 (médecine, ...)
- 4 Panels sciences humaines et sociales :
 - SHS1 (sciences sociales I : droit, criminologie, sociologie, sciences politiques, économie, gestion...)
 - SHS2 (sciences sociales II : psychologie, éducation, linguistique, communication, ...)
 - SHS3 (humanités I : philosophie, linguistique, littérature,...)
 - SHS4 (humanité II : archéologie, histoire, arts, ...)
- 2 Panels sur des thématiques stratégiques (transdisciplinaires) :
 - TD1 (développement durable)
 - TD2 (cohésion et évolution de la société)

Les mots entre parenthèses ci-dessus donnent une idée du regroupement des disciplines dans chaque panel. Les disciplines scientifiques couvertes seront toutefois identifiées de manière exhaustive par une liste de mots-clés.

Les candidats devront choisir le panel devant lequel ils souhaitent que leur projet soit évalué. Chaque projet ne sera soumis à l'évaluation que d'un seul panel.

Un rapport d'évaluation écrit sera rédigé à partir des évaluations individuelles, sous la responsabilité du président de panel ad-hoc, sera validé par le panel et communiqué aux candidats et promoteurs.

V. Critères d'évaluation – Rapports d'évaluation

MANDATS	CRITERES	POIDS
ASPIRANTS	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CV académique ▪ Avis de referees (créativité, capacité intellectuelle, ...) ▪ Lettre de motivation du candidat 	60%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faisabilité ▪ Méthodologie ▪ Originalité ▪ Impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité du promoteur ▪ Structure d'accueil (capacités) 	15%
CHARGES DE RECHERCHE	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de publications et qualité des publications (revues, citations, ...) ▪ Avis de referees (créativité, capacité intellectuelle, indépendance, ...) ▪ Prix 	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faisabilité ▪ Méthodologie ▪ Originalité ▪ Impact potentiel 	40%
	Environnement de recherche : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité du promoteur ▪ Structure d'accueil (capacités) 	20%
CHERCHEURS QUALIFIES	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de publications et qualité des publications (revues, citations, ...) ▪ Avis de referees (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance, ...) ▪ Financement de projets et bourses ▪ Prix 	40%
	Potentiel/reconnaissance internationale : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Séjours longues durées à l'étranger ▪ Invitations à des exposés internationaux ▪ Collaborations actives/ participation à des réseaux 	25%

	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faisabilité ▪ Méthodologie ▪ Originalité ▪ Impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité du promoteur ▪ Structure d'accueil (capacités) 	10%

VI. Informatisation de la gestion des appels à projets

Le FNRS met en place un nouvel outil de gestion dénommé AIMS. Ce progiciel conçu pour les agences de financement s'articule autour d'une base de données ORACLE et d'une interface web. Cet interface est utilisé par le candidat mais également par le promoteur, le recteur, les referees et le staff administratif et scientifique du FNRS. Les écrans et les droits d'accès sont adaptés au rôle de chacun.

Cette application en ligne sera disponible à partir du 21 décembre. Une assistance technique sera organisée pendant les congés de fin d'année.

Chaque utilisateur peut choisir comme langue de travail soit le français soit l'anglais. Ce choix conditionne à la fois la langue de l'interface ainsi que la langue du formulaire. AIMS permet ainsi à un candidat francophone de proposer sa candidature en anglais. Le choix des experts se fera en tenant compte de la langue choisie pour la candidature.

Après une courte procédure d'identification, chaque utilisateur de la plateforme AIMS dispose d'une liste de tâches à faire. En tant que candidat à un mandat, il peut s'agir par exemple de :

0. Soumettre les informations permettant de s'assurer de l'éligibilité
1. Compléter le formulaire de candidature
2. Envoyer le formulaire de candidature
3. Remplir si besoin le questionnaire du Comité éthique

Le candidat est responsable de communiquer les informations de contacts correctes (nom, prénom et courriel) pour le promoteur et les différents referees. Ces informations font partie intégrante du dossier du candidat.

Le candidat a la possibilité à tout moment de sauver son travail en tant que version préliminaire. Le FNRS ne pourra pas avoir accès à cette version préliminaire.

Au moment où il le souhaite et dans tous les cas avant le 22 janvier à 14h (GMT+1), le candidat est tenu de soumettre électroniquement son dossier de candidature. S'il le souhaite, le candidat peut faire précéder cette étape par une impression papier de contrôle.

Dès le moment où le candidat a terminé et validé son dossier de candidature, celui-ci est soumis successivement à l'approbation du promoteur et du recteur. Au cas où l'une de ces personnes refuse de cautionner le dossier de candidature avant l'échéance du 22 janvier à 14h (GMT+1), le candidat en est informé et peut s'il le souhaite introduire une nouvelle candidature. Par contre, le refus du promoteur ou du recteur après l'échéance du 22 janvier entraîne automatiquement le rejet de la candidature.

Le dossier du candidat doit être validé par le promoteur et le recteur au plus tard le 31 janvier à 14h (GMT+1).

Les lettres de referees sollicitées par le FNRS après validation du dossier devront être introduites dans AIMS par le referee au plus tard le 20 février.

A tout moment du processus, le candidat a la possibilité de retirer sa candidature